



Le 1^{er} mai 2020

Dans un premier temps, il est important de souligner qu'étant donné la situation actuelle reliée à la COVID-19, des mesures exceptionnelles ont été mises en place pour la tenue des séances du conseil municipal.

Ainsi, pour la seconde fois, la séance du conseil aura lieu à huis clos par visioconférence. Le procès-verbal de la séance d'avril sera disponible sur le site Internet à la suite de son adoption qui aura lieu le 4 mai.

Concernant la séance du 4 mai, il est demandé par l'arrêté ministériel 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux que celle-ci soit enregistrée par vidéo et diffusée sur notre site Internet. Le procès-verbal suivra à la suite de son adoption en juin.

Ce ne sont que des procédures me direz-vous, mais sachez que chaque jour, le conseil et le personnel de votre municipalité, comme partout ailleurs, doivent se plier à de nouvelles règles, les mettre en place et les respecter. Cela demande beaucoup de travail et des efforts soutenus.

Nous savons qu'il en est de même pour tous les secteurs d'activités, et ce, à tous les niveaux. « *Ce n'est pas fini, ce n'est qu'un début,* » comme disait la chanson. Les mondes des affaires, de la santé, de l'éducation, de la culture, etc., sont tous devant une nouvelle page à remplir, car les dernières semaines ont raturé un nombre incalculable de lignes qui avaient été écrites.

Sur le plan personnel, nous devons aussi affronter une nouvelle page de notre livre qui s'est tournée sur une histoire soudainement transformée, sans crier gare. Les uns comme les autres, nous aurons à écrire une autre histoire et devons en changer des mots et des passages au fur et à mesure que le temps passera. Nul doute que ce ne sera pas celle que nous avions prévue.

Linda Gauthier,
Directrice générale